



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 26 mars 2024

Délibération n° 2024-028

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - PASLIN Audrey.

Absent excusé : VENANT Frédéric

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées – désignation de représentants

Comité consultatif pour la mise en œuvre de l'Atlas de Biodiversité Communal – Désignation de membres complémentaires

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder au vote à main levée conformément à l'article L2121-21 du C.G.C.T. pour désignation de nouveaux représentants au comité consultatif de mise en œuvre de l'Atlas de Biodiversité Communal.

L'association communale de chasse (ACCA) a souhaité y être représentée. Trois de ses membres se sont donc portés candidats afin de pouvoir participer aux commissions de travail. Il s'agit de Messieurs BONNIN Thierry, MANDIN Sylvain et GAUTRET Fabien.

Dans le cadre de l'article L 2143-2 du C.G.C.T. **le conseil municipal DECIDE et vote par 11 voix POUR :**

- De désigner Messieurs BONNIN Thierry, MANDIN Sylvain et GAUTRET Fabien en tant que représentants de l'association communale de chasse (ACCA) pour siéger au comité consultatif relatif à la mise en œuvre de l'Atlas de Biodiversité Communal,
- D'acter que seuls deux membres par association pourront participer aux différentes rencontres du Comité consultatif de l'Atlas de Biodiversité Communal.

Publication dématérialisée du 05/04/2024
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Reçu le 05/04/2024
Sous le n° 017-211703111-20240326-2024-028-DE